



Annulation abusive de mon contrat

Par **charmange_old**, le **06/07/2007** à **02:01**

Mon assurance habitation est assuré par ma banque. Suite a un decouvert prolongé. Ma banque ma écrit qu après 2 mois de decouvert mon contrat est résilié . Je ne suis plus assuré. Sont il dans leur droit ? Ai je un recours en cas de sinistre ?

Par **adama**, le **25/09/2007** à **14:40**

lorsque le sinistre intervient apres resiliation le contra ne produira plus d'effet vous ne serez plus couvert car la prime d'assurance n'est plus payée et c'est une condition à la prise en charge d'un sinistre